

## VILLE DU CHAMBON-FEUGEROLLES

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2015

#### RELEVÉ DE DECISIONS

Le 20 mai 2015, à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune du Chambon-Feugerolles, s'est réuni salle du conseil municipal de l'Hôtel-de-Ville, après avoir été dûment convoqué dans les délais légaux le 13 mai 2015.

#### Membres présents :

M. BARNIER, maire,  
M. BOUTHEON, Mme ROVERA, M. FARA, Mme BONJOUR, M. ROCHETTE, Mme JACQUEMONT, adjoints,  
M. COLLARD, M. OLIVIER, M. PINEL, M. GEYSSANT, Mme BASTIDE, Mme BRUYERE, Mme AIVALIOTIS, Mme CHAMPAGNAT, Mme RETIF, M. AKCAYIR, Mme MEUNIER, Mme ALVES DE OLIVEIRA, M. VACHER, M. GAGNAIRE, M. DUCHER, Mme ROURE, M. BAGELLI, conseillers municipaux.

#### Membres absents ayant donné pouvoir :

M. GAWEL à M. PINEL  
Mme DAVID à Mme JACQUEMONT  
Mme BAURE à M. FARA  
M. BOURGIN à M. AKCAYIR  
Mme DI DOMENICO à Mme ROVERA (jusqu'à la question n° 1)  
Mme MESSAOUDI à M. BARNIER  
M. MELOUX à M. ROCHETTE  
Mme JUST à M. DUCHER

#### Absent :

M. MAISONNIAL (jusqu'à la question n° 9)

Président de séance : M. BARNIER

Secrétaire élu pour la séance : M. VACHER

---

Il est procédé à l'appel nominal et à l'approbation du relevé de décisions de la séance du 31 mars 2015. (majorité – 27 votes Pour majorité municipale – 3 votes contre liste « Réussir ensemble le Chambon » - 2 votes contre liste "le Chambon gagnant")

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont ensuite examinées.

## **1 – Marché de service de téléphonie publique – Prolongation de la durée – Avenant n° 1 - Approbation**

Afin d'optimiser au maximum le futur marché de téléphonie, un diagnostic est en cours d'élaboration pour procéder à une analyse approfondie des besoins et redéfinir une procédure en adéquation avec cette étude avant son lancement.

Aussi, pour mener à bien ce diagnostic, le conseil municipal approuve un avenant afin de prolonger, pour une période de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015, la durée du marché en cours sur la base des conditions de l'actuel marché.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant avec le prestataire Orange. (unanimité)

## **2 – Fourniture et installation de compteurs d'eau froide – Lancement d'un appel d'offres ouvert**

Afin de respecter la réglementation métrologique en vigueur et conformément au nouveau règlement du service de distribution d'eau potable, approuvé par le conseil municipal lors de sa séance du 31 mars 2015, il est nécessaire de procéder au remplacement des compteurs d'eau froide "non conformes, sous forme de location, par des appareils de comptage présentant de bonnes qualités techniques et métrologiques.

Pour réaliser le remplacement des 4 500 compteurs "non conformes" sur les années 2015 et 2016, le coût de la fourniture est estimé à 450 000 € HT. Le coût des travaux d'installation est quant à lui estimé à 480 000 € HT.

Compte-tenu du montant estimatif des fournitures et des travaux, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à lancer deux consultations par voie d'appel d'offres, une pour l'achat des compteurs et une pour leur installation. Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de fournitures et le marché de travaux correspondants avec les entreprises retenues. (unanimité – 27 votes Pour majorité municipale – 3 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon" – 2 abstentions liste "le Chambon gagnant")

## **3 – Service public de la fourrière automobile – Choix du mode de gestion – Autorisation de lancer la procédure – Avenant de prolongation**

La délégation du service public de la fourrière automobile sur le territoire de la commune, confiée à monsieur LUZY dans le cadre d'une concession de service public, arrive à son terme.

Le conseil municipal se prononce favorablement sur le maintien d'une gestion déléguée de ce service et autorise monsieur le Maire à engager la procédure de délégation de service public dite "simplifiée" prévue par l'article L 1411-2 du Code général des collectivités territoriales.

De plus, afin de permettre d'analyser les offres remises et éventuellement de négocier avec les candidats retenus et d'assurer la continuité de ce service, le conseil municipal décide de conclure un avenant de prolongation de trois mois de l'actuelle délégation de service public, soit jusqu'au 29 août 2015. (unanimité)

#### **4 – Rue James Jackson et rue des Feuillards – Echange de parcelles de terrain avec la Communauté d'agglomération "Saint-Etienne Métropole"**

Le conseil municipal autorise l'échange de parcelles suivantes :

##### *Cession Commune / Saint-Etienne Métropole :*

- AR n° 632 :	167 m <sup>2</sup>	Centre ville
- AR n° 634 :	770 m <sup>2</sup>	Centre ville
- AC n° 512 :	9 m <sup>2</sup>	Bois de Trablaine
- AC n° 515 :	877 m <sup>2</sup>	Bois de Trablaine
- AC n° 517 :	346 m <sup>2</sup>	Bois de Trablaine
- AI n° 321 :	194 m <sup>2</sup>	11 rue James Jackson
- AR n° 624 :	28 m <sup>2</sup>	Centre ville
Total :	2 391 m <sup>2</sup>	

##### *Cession Saint-Etienne Métropole / Commune :*

- AI n° 323 :	1 112 m <sup>2</sup>	11 rue James Jackson
- AI n° 325 :	332 m <sup>2</sup>	4 rue des Feuillards
- AC n° 486 :	48 m <sup>2</sup>	Bois de Trablaine
- AC n° 488 :	60 m <sup>2</sup>	Bois de Trablaine
Total :	1 552 m <sup>2</sup>	

L'échange est consenti sans versement de soulte.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié correspondant. (unanimité)

#### **5 – Cité des Trois Ponts – Acquisition d'une parcelle de terrain**

Le conseil municipal autorise l'acquisition d'une parcelle de terrain à monsieur BIRON, cadastrée section AX n° 307, d'une superficie de 49 m<sup>2</sup>, située Cité des Trois Ponts. Cette acquisition, consentie moyennant le prix de 1 470 € TTC, permettra la poursuite des travaux d'aménagement des berges de la rivière l'Ondaine. (unanimité)

#### **6 – Lotissement "les Bergeronnettes" – Acquisition des voiries privées, de leurs accessoires et des réseaux humides**

Conformément aux délibérations du conseil municipal du 28 avril 2009 et 1<sup>er</sup> février 2012 définissant les critères d'examen des demandes d'incorporation dans le domaine public des voiries, de leurs accessoires et des réseaux humides des lotissements privés, le conseil municipal autorise l'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée section BE n° 562, d'une superficie de 796 m<sup>2</sup>, et appartenant à l'Association syndicale du lotissement "les Bergeronnettes".

Cette acquisition, consentie à l'euro symbolique, permettra le transfert de propriété des voiries et réseaux accessoires à la commune, avant leur incorporation dans le domaine public communal. (unanimité)

## **7 – Bilan des acquisitions et cessions foncières – Année 2014**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'assemblée communale prend acte de l'état des acquisitions et cessions foncières intervenues au cours de l'année 2014 qui lui est communiqué et qui sera annexé au compte administratif 2014.

## **8 – Mise à disposition d'une parcelle de terrain à TDF – Approbation du bail**

Le bail, signé le 25 août 2003 avec TDF, portant sur la mise à disposition d'une parcelle de terrain située lieudit Angelin dans le cadre de l'implantation d'un site radioélectrique pour y exercer des activités de communications électroniques, arrive à échéance le 24 août 2015.

Le conseil municipal décide de renouveler ce bail avec TDF pour une durée de 12 ans, moyennant le versement d'un loyer annuel actualisable comprenant :

- une partie fixe d'un montant de 1 100 €,
- une partie variable forfaitaire, calculée en fonction du nombre d'opérateurs de communication électroniques disposant d'équipements installés fournissant un service de téléphonie mobile au public, d'un montant de 1 500 € par opérateur installé.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer le bail à intervenir avec TDF. (unanimité)

## **9 – Police municipale – Mise en place de la verbalisation électronique – Convention avec la Préfecture de la Loire - Approbation**

Dans le cadre de la généralisation du dispositif de verbalisation électronique et en application du décret n° 2011-348 du 29 mars 2011, la commune souhaite mettre en place ce dispositif à destination de la police municipale qui permettra de dématérialiser la procédure de constatation des infractions contraventionnelles et d'en autoriser le traitement en vue du recouvrement.

Le conseil municipal approuve le projet de mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune et autorise monsieur le Maire à signer la convention définissant les engagements réciproques et les conditions de mise en œuvre du processus de verbalisation électronique, à conclure avec monsieur le Préfet de la Loire, agissant au nom et pour le compte de l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions. (unanimité)

## **10-11 - Exercice 2014 – Compte administratif et affectation des résultats - Approbation**

Monsieur FARA, adjoint aux Finances, présente le compte administratif de l'exercice 2014 qui fait apparaître les résultats de clôture suivants, identiques à ceux du compte de gestion de monsieur le Trésorier Principal :

### **Budget principal**

Fonctionnement	+ 5 522 475,14 €
Investissement	- 1 761 784,58 €
Résultat global de clôture	+ 3 760 690,56 €
Solde reste à réaliser	- 595 668,95 €

### **Budget eau**

Fonctionnement	+	164 347,63 €
Investissement	-	21 765,66 €
Résultat global de clôture	+	186 113,29 €
Solde reste à réaliser	-	34 801,77 €

Ensuite, il fait état des points essentiels du compte administratif.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, malgré une diminution des dotations de l'Etat et une augmentation de certains coûts unitaires comme les fluides, les dépenses de fonctionnement respectent les orientations fixées. On relève une diminution du remboursement du capital de la dette et une baisse des charges financières.

Monsieur FARA propose d'affecter le résultat de l'exercice en recettes de fonctionnement afin de pouvoir, le cas échéant, utiliser ces réserves dans l'année.

Il retrace les principaux travaux qui se sont déroulés durant l'année 2014 :

- la réhabilitation du stade de Gaffard,
- la réfection du 1<sup>er</sup> étage de la médiathèque municipale,
- la fin du chantier de l'allée des Platanes,
- la poursuite des travaux d'aménagement de la piste cyclable,
- le démarrage des travaux d'agrandissement de l'école Victor Hugo,
- la réhabilitation des vestiaires du complexe sportif de Gaffard.

Concernant le budget de l'eau, monsieur FARA détaille les principaux travaux réalisés en 2014 avec notamment des extensions de réseaux dans plusieurs quartiers, le remplacement d'une conduite d'eau rue Edouard Michot et des travaux d'entretien des réseaux.

Selon l'usage, monsieur le Maire quitte la salle des délibérations après avoir cédé la présidence de l'assemblée à monsieur FARA pour procéder au vote.

Le conseil municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget de la ville et du budget de l'eau ainsi que l'affectation des résultats qui en découlent. (majorité – 27 votes Pour majorité municipale – 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon – 2 votes Contre liste "le Chambon gagnant")

Monsieur le Maire reprend alors la présidence de la séance et remercie l'ensemble de l'équipe municipale et les services municipaux de ce bon résultat.

## **12 – Exercice 2014 – Décision modificative n° 1**

Le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2015.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
3 709 273,58	3 709 273,58
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
3 196 251,61	3 196 251,61

<b>BUDGET EAU</b>	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
714 801,77	714 801,77
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
248 311,52	248 311,52

(majorité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 votes Contre liste "Réussir ensemble le Chambon" – 2 votes Contre liste "le Chambon gagnant")

### **13 – Ecole privée Saint-Joseph – Participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement – Année scolaire 2014/2015**

En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, la commune participe aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint-Joseph pour les élèves domiciliés sur son territoire et scolarisés en classe élémentaire, sur la base du coût d'un élève de l'enseignement public. Le montant du forfait communal est fixé à 703,67 € par élève pour l'année scolaire 2014/2015.

Le conseil municipal fixe le montant du forfait communal à hauteur de 703,67 € par élève chambonnaire de classe élémentaire pour l'année scolaire 2014/2015. Compte-tenu des effectifs déclarés par le chef d'établissement de l'école Saint-Joseph, 149 élèves, le versement d'une contribution à l'Ecole privée Saint-Joseph d'un montant de 104 846,83 € est approuvé. Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention correspondante. (unanimité)

### **14 – Développement des énergies renouvelables et amélioration de la qualité de l'air – Renouvellement de l'aide municipale - Approbation**

Le conseil municipal décide de renouveler l'aide municipale accordée aux propriétaires occupants dans le cadre du développement des énergies renouvelables et de l'amélioration de la qualité de l'air. Cette aide pourra s'élever à 20 % du montant des travaux et sera plafonnée à 500 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer les conventions correspondantes conformément aux modalités et conditions d'attribution définies dans le règlement. (unanimité)

### **15 – Développement des équipements communautaires multiloaux – Réalisation d'une route thématique sur les usages de l'eau sur le site du Bassin Brunon – Versement du fonds de concours – Convention avec la Communauté d'agglomération "Saint-Etienne Métropole" - Approbation**

Le projet communal de réalisation d'une route thématique sur les usages de l'eau sur le site "Brunon", situé dans la vallée de Cotatay, a été retenu par le Conseil communautaire de Saint-Etienne Métropole comme "équipements communautaires multiloaux", lors de sa séance du 27 janvier 2014.

Le coût prévisionnel de cette opération ne pourra dépasser 600 000 € HT sachant que le fonds de concours s'établira au maximum à 84 000 € HT pour sa partie obligatoire, et à 180 000 € HT au maximum pour sa partie supplémentaire.

Le conseil municipal approuve la convention relative au versement d'un fonds de concours à Saint-Etienne Métropole dans le cadre de sa politique sur les ECM et autorise monsieur le Maire à la signer. (unanimité – 28 votes Pour majorité municipale – 3 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon" – 2 abstentions liste "le Chambon gagnant")

#### **16 – Allocations pour noces d'or, diamant et platine**

Le conseil municipal décide d'accorder :

- une allocation communale de 150 € pour noces d'or à :

- M. et Mme Laurent CHARROIN, mariés le 22 avril 1965 à Saint-Etienne,
- M. et Mme Léon AULAGNIER, mariés le 7 mai 1965 au Chambon-Feugerolles,
- M. et Mme Marcel TERRIER, mariés le 5 juin 1965 à Saint-Pal-de-Mons,
- M. et Mme Jean CLEMENÇON, mariés le 26 juin 1965 au Chambon-Feugerolles,

- une allocation communale de 300 € pour noces de diamant à :

- M. et Mme André GUILLAUMOND, mariés le 14 mai 1955 au Chambon-Feugerolles,
- M. et Mme Paul WEBER, mariés le 4 juin 1955 à Firminy,

- une allocation communale de 380 € pour noces de platine à :

- M. et Mme Aimé FAURE, mariés le 13 janvier 1945 au Chambon-Feugerolles.  
(unanimité)

#### **17 – Admissions en non valeur**

Sur proposition de Monsieur le Trésorier principal, le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables relatives aux exercices 2005 à 2013 pour lesquelles les procédures contentieuses de recouvrement n'ont pu aboutir. Elles représentent, sur le budget eau, un montant de 26 000 € et sur le budget ville, un montant de 4 200 €. (unanimité – 28 votes Pour majorité municipale – 2 votes Pour liste "le Chambon gagnant" – 3 abstentions liste "Réussir ensemble le Chambon")

#### **18 – Suppression du marché alimentaire du lundi matin et création d'un marché de producteurs**

Afin de renforcer la dynamique commerciale du centre-ville et des divers quartiers, le conseil municipal décide :

- de supprimer le marché alimentaire du lundi matin tout en maintenant le non alimentaire,
- de maintenir le marché du vendredi matin sous sa forme actuelle,
- de créer un marché de producteurs le mercredi après-midi.  
(unanimité)

**Question posée par les élus du groupe « Réussir ensemble le Chambon »**

**- Est-il possible de connaître le nombre de familles propriétaires de leur compteur d'eau ?**

Monsieur BOUTHÉON rappelle que pour respecter la réglementation sur la mise en conformité des compteurs d'eau, la commune va procéder au remplacement des compteurs « non-conformes ». Sur les 5 600 compteurs que compte le parc, environ 3 500 sont la propriété des usagers du service.

**- Quand est-il envisagé une révision du PLU ?**

Monsieur FARA indique qu'il ne serait pas opportun de procéder à une révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) aujourd'hui. En effet, la commune est dans l'attente des prescriptions du Plan de Prévention des Risques Miniers et au Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Monsieur le Maire ajoute qu'une révision du PLU est une procédure contraignante qui n'engage pas seulement la commune.

**- Où en est la mise en place du Conseil Citoyen dans le cadre de la politique de la ville ?**

Monsieur ROCHETTE rappelle que la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine en date du 24 février 2014 crée les conseils citoyens dans les quartiers prioritaires. Dans ce cadre, l'Etat a souhaité au préalable lancer une expérimentation auprès de certaines communes dont celle du Chambon-Feugerolles. Le Conseil citoyen comprendra un collège d'habitants et un collège des forces vives. Le collège des habitants, qui devra représenter au minimum 50% du conseil, comprendra des personnes qui ont une résidence principale sur la commune. La composition de ce collège devra notamment respecter un certain équilibre géographique et le principe de parité. Enfin, les membres du conseil citoyen seront désignés par tirage au sort.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

---